



# AVIS SUR LA LOI SUR LE CONGÉ PAYÉ POUR TOUS LES TRAVAILLEURS

Les employeurs doivent accorder à leurs employés jusqu'à 40 heures de congés payés, quelle qu'en soit la raison.

## Congés payés

- **Travailleurs** : Ont droit à jusqu'à 40 heures de congés payés par an.
- **Utilisation** : Les travailleurs peuvent prendre des congés payés pour la raison de leur choix. Les employeurs ne peuvent pas exiger des travailleurs qu'ils justifient leur demande de congé payé ni exiger d'un travailleur qu'il trouve un remplaçant.
- **Accumulation** : Les travailleurs ont droit à une heure de congé payé par tranche de 40 heures de travail. Les employeurs peuvent également accorder aux travailleurs toutes les heures de congé payé au début de la période de 12 mois (à échoir).
- **Report** : Les travailleurs reportent tous les congés payés accumulés non utilisés à la fin de l'année. Les congés à échoir accumulés et non utilisés peuvent ne pas être reportés.
- **Les représailles sont interdites :**

Des sanctions peuvent être appliquées aux employeurs qui prennent des mesures défavorables à l'encontre des travailleurs qui exercent leurs droits en vertu de cette loi.



## Sanctions

Les travailleurs peuvent récupérer le montant qu'ils auraient dû recevoir pour le congé, des pénalités et d'autres mesures équitables.

## Déposer une plainte

Un travailleur peut déposer une plainte auprès du Département du travail de l'Illinois pour violation de cette loi en remplissant un formulaire de plainte à l'adresse suivante : [labor.illinois.gov/paidleave](http://labor.illinois.gov/paidleave).

## Politique existante et exclusions

Certaines exceptions peuvent s'appliquer aux employeurs qui accordent déjà des congés payés à leurs travailleurs. Certaines catégories de travailleurs ne sont pas couvertes par la loi.

Voir le code QR pour plus d'informations sur la manière de déposer une plainte et les exceptions applicables à la loi.



Le texte complet des lois est disponible sur notre site web à l'adresse suivante :

[www.labor.illinois.gov](http://www.labor.illinois.gov)

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte, contactez-nous à l'adresse suivante :

[DOL.PaidLeave@illinois.gov](mailto:DOL.PaidLeave@illinois.gov)

**LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT BIEN VISIBLE DANS LES LOCAUX DE L'EMPLOYEUR OÙ D'AUTRES AVIS SONT AFFICHÉS.**